

## REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MONTEES HISTORIQUES

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des montées historiques*

L'Association Sportive Automobile ROYE AUTO SPORT organise le 09 juin 2024 en qualité d'organisateur Administratif une compétition régionale de Véhicules Historiques de Compétition dénommée : **Course de Côte Régionale VHRS de SOUHIERES**  
Cette épreuve compte pour :

- Le Challenge de la Ligue Régionale Bourgogne-Franche Comté 2024.
- Le Challenge de l'ASA Roye Auto Sport 2024.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche Comté en date du 22/02/2024 sous le numéro 25\_161 et a reçu le permis d'organisation.



### Organisateur technique

Nom : **AURELIEN CHARTON licence 0421/26216**

Adresse : 9 Rue des champs – 70270 LA LANterne ET LES ARMONTs

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.**

## ARTICLE 1. ORGANISATION

### 1.1. OFFICIELS

(Idem officiels Moderne)

### 1.2. HORAIRES

Clôture des engagements le 05 juin 2024 à 24h00.

Publication de la liste des engagés le 06 juin 2024 à 19h00.

Site internet: <http://asaroyeautosport.fr>

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 09 Juin 2024 à 8h00.

Briefing des commissaires le 09 juin 2024 à 07h30 sur la ligne de départ.

Essais chronométrés le 09 juin 2024 à partir de 08h30

Briefing des pilotes le 09 juin 2024 sur ligne départ à 8h15

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le Dimanche 09 juin 2024 après les essais

### 1.3. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 08 juin 2024 de 13h30 à 18h00, Garage PIERRAT à MELISEY

Les participants devront présenter :

- licence, ou titre de participation, et permis de conduire pour le **conducteur** ;
- carte grise, ou titre de circulation, ou passeport technique (PTN/PTH) pour la **voiture**.
- attestation d'assurance de la voiture et vignette de contrôle technique en cours de validité (pour les véhicules y étant soumis).

Vérifications techniques le 08 juin 2024 de 14h00 à 18h30 sur le parc d'assistance, rue du stade et route de SOUHIERES à MELISEY

Elles portent sur la vérification de la marque, du modèle et du millésime de la voiture, ainsi que sur le bon état des pneumatiques, sur la vérification du niveau de liquide de frein et sur la fixation de la batterie.

Un extincteur (capacité de 1 kg minimum) en cours de validité est obligatoire, tout comme la présence de ceintures de sécurité et/ou de harnais pour les voitures en étant équipés d'origine (postérieur au 01/09/1967), d'un gilet fluorescent ainsi que d'un triangle de pré-signalisation.

## ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**STEVENOT JUSTINE, 5 chemin des Lapierras, 70270 SAINT BARTHELEMY** jusqu'au 05 JUIN 2024 à 24H.

Les droits d'engagement sont fixés à 300.00 €, réduits à 100,00 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. Membre ASA = 80,00 €. Groupement d'engagement par 5 mini = 90,00 €

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

**Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 70, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision**

## ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 30

Les voitures autorisées à participer à la manifestation doivent être régulièrement immatriculées et construites jusqu'au 31 décembre 1996.

Elles ne pourront en aucun cas être des voitures admises dans des épreuves nationales ou régionales (voitures modernes).

Toutes les voitures doivent être conformes à la législation routière française.

Les pneumatiques de type "slicks" sont interdits.

### 4.2. EQUIPEMENT DES PILOTES

Le port d'un casque adapté à la pratique du sport automobile est obligatoire pour toutes les voitures sans exception.

Le port de vêtements recouvrant entièrement les jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (synthétique et nylon, entre autres) sont prohibées.

### 4.4. MESURES ET DISPOSITIF DE SECURITE

Une ambulance, un médecin, une dépanneuse au départ de la montée et des postes de commissaires, sont prévus.

## ARTICLE 6. SITES et INFRASTRUCTURES

### 6.2. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites.

## ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA DEMONSTRATION

### 7.1. PHASE DE DEMONSTRATION

La course de côte VHRS de SOUHIERES a le parcours suivant **Montée de SOUHIERES sur RD 97**

La course se déroulera en **Trois montées**.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : vers stade sur RD 97

Arrivée : Sur la route avant croisement des GUIDONS

Pente moyenne : 6.5 % .....  
Longueur du parcours 1700 mètres .....  
**Modalités de retour au départ : en convoi dans l'ordre de départ suivant art 7** .....  
Parc de départ:/ sur RD 97 avant ligne départ .....  
Parc d'arrivée : Dessus de SOUHIERES

**ARTICLE 8. ASSURANCE**

Chaque concurrent participe sous sa propre responsabilité et reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à sa voiture, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.  
L'organisateur décline toute responsabilité vis-à-vis des concurrents, conducteurs, équipier, aides et tiers pour les dommages causés aux personnes et aux biens.  
Chaque concurrent/conducteur/équipier est totalement responsable de son et/ou de ses assurance(s).

**ARTICLE 9. PUBLICITE**

Publicité obligatoire (non rachetable) .....  
Publicité optionnelle .....

**ARTICLE 10. PRIX**

La remise des prix se déroulera le 09 juin 2024, 30 minutes Après la fin du délai de réclamation sur parc concurrents